

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### RECAPITULATIF DES DONNEES DECLAREES PAR LE LABORATOIRE SUR LE SITE RSDE

#### Données au 22-04-2010 09:40:55

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

Renseignements administratifs

#### LCA (Laboratoire Centre Atlantique)

#### Déclarant

SIRET : 38031850100026  
Courriel : christophe.lechevallier@laboratoirelca.com  
Adresse : 1 rue Samuel Champlain  
Code Postal : 17074  
Ville : LA ROCHELLE

#### Prélèvement

Peut procéder aux prélèvements : Oui

#### Zone d'intervention possible

France entière  
Alsace  
Aquitaine  
Auvergne  
Basse-Normandie  
Bourgogne  
Bretagne  
Centre  
Champagne-Ardenne

Corse  
Franche-Comté  
Guadeloupe  
Guyane  
Haute-Normandie  
Île de France  
La Réunion  
Languedoc-Roussillon  
Limousin  
Lorraine  
Martinique  
Midi-Pyrénées  
Nord-Pas-de-Calais  
Pays de la Loire  
Picardie  
Poitou-Charentes  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Rhône-Alpes

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Données au 22-04-2010 09:40:56

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

### Dossier

<b>Etat du dossier :</b>	Valide
<b>Depuis le :</b>	20/04/2009
<b>Dernière modification le :</b>	19/04/2010 13:28

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

#### Données au 22-04-2010 09:40:56

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

#### N°1:

Code Sandre : 1369	Arsenic et ses composés
LQ : 4 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Acréditation : Accrédité	Depuis le : 05/03/2009

#### N°2:

Code Sandre : 1388	Cadmium et ses composés
LQ : 2 µg/l (max 2)	Matrice : Eaux résiduaires
Acréditation : Accrédité	Depuis le : 05/03/2009

#### N°3:

Code Sandre : 1389	Chrome et ses composés
LQ : 3 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Acréditation : Accrédité	Depuis le : 05/03/2009

#### N°4:

Code Sandre : 1392	Cuivre et ses composés
LQ : 5 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Acréditation : Accrédité	Depuis le : 05/03/2009

#### N°5:

Code Sandre : 1314	Demande Chimique en Oxygène
LQ : 30 µg/l (max 30000)	Matrice : Eaux résiduaires
Acréditation : Accrédité	Depuis le : 15/02/2005

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

#### Données au 22-04-2010 09:40:56

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

#### N°6:

Code Sandre : 1305	Matières en Suspension
LQ : 2 µg/l (max 2000)	Matrice : Eaux résiduaires
Acréditation : Accrédité	Depuis le : 15/03/2005

#### N°7:

Code Sandre : 1387	Mercure et ses composés
LQ : 0.3 µg/l (max 0.5)	Matrice : Eaux résiduaires
Acréditation : Accrédité	Depuis le : 05/03/2009

#### N°8:

Code Sandre : 1386	Nickel et ses composés
LQ : 3 µg/l (max 10)	Matrice : Eaux résiduaires
Acréditation : Accrédité	Depuis le : 05/03/2009

#### N°9:

Code Sandre : 1382	Plomb et ses composés
LQ : 5 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Acréditation : Demande en cours	Depuis le : 05/03/2009

#### N°10:

Code Sandre : 1383	Zinc et ses composés
LQ : 5 µg/l (max 10)	Matrice : Eaux résiduaires
Acréditation : Accrédité	Depuis le : 05/03/2009